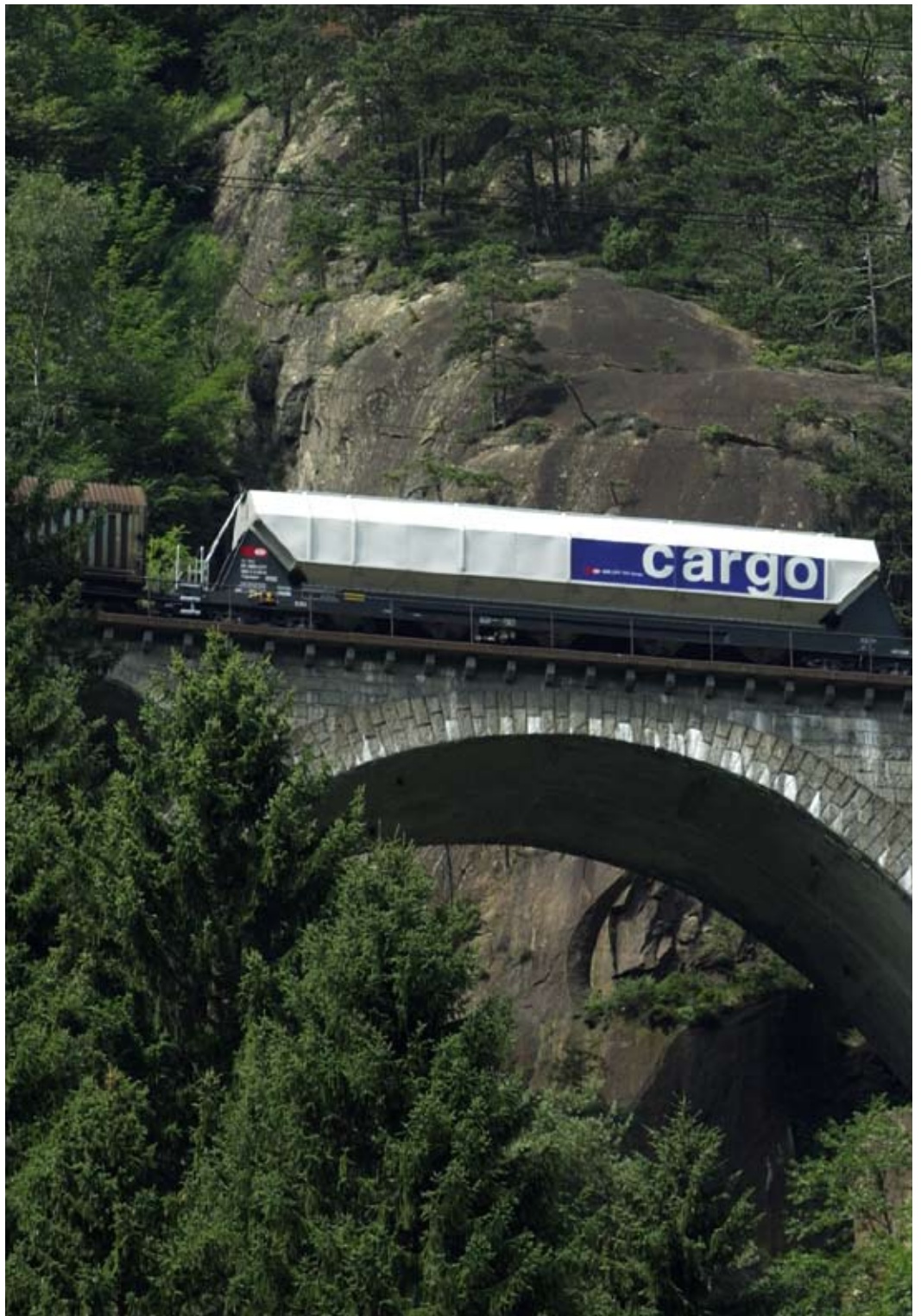


Directives visant à garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires.



La propreté des wagons – notre devoir.



Sommaire.

Remarques préliminaires.	4	3
Procédure de commande relative aux transports dans des wagons de marchandises Tagnpps/Tgpps.	6	
Contrôle de qualité des wagons. Votre contribution en tant que chargeur.	9	
Contrôle de qualité des wagons. Votre contribution en tant que déchargeur.	10	
Réclamations.	11	

Remarques préliminaires.

4 Avant de procéder au transbordement des marchandises, il convient de lire intégralement cette directive et d'en appliquer les consignes, afin de garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires.

Cette directive s'applique en complément de la version la plus récente des conditions générales de vente relatives aux prestations de transport de CFF Cargo.

Généralités

En tant que transporteur, CFF Cargo fait partie de la chaîne logistique du transport des denrées fourragères et alimentaires. Afin de garantir la sécurité nécessaire au transport des marchandises, CFF Cargo se soumet au concept GTP du COCERAL. La sécurité du transport n'est garantie que si tous les acteurs de la chaîne logistique remplissent leur mission à cette fin. La directive livre les instructions nécessaires pour assurer la qualité de transport requise.

La directive est fondée sur le concept GTP de CFF Cargo «Concept visant à garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires, conformément aux prescriptions légales et aux standards alimentaires internationaux reconnus».

Champ d'application

La présente directive s'applique aux clients (personnes qui commandent des wagons, chargent, déchargent ou transbordent les marchandises) sur le réseau ferroviaire suisse, pour des wagons isolés et des groupes de wagons devant être transbordés. Il convient de respecter les règles de conduite stipulées dans cette directive.

Pour le déchargement sur les voies de débord, il convient d'appliquer la disposition intitulée «Directive et sécurité des transbordements.» (CFF 952-74-80).

Application de la directive

Les dispositions de la présente directive doivent être observées et consultées avant tout transbordement des marchandises.

Le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde les marchandises) est tenu de s'assurer que ses sous-traitants et le personnel auxiliaire respectent eux-aussi les instructions de cette directive lors du transbordement des marchandises. Le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde les marchandises) est seul responsable de l'information des sous-traitants et du personnel auxiliaire.

Documentation

La directive remplace la notice «Procédure de commande relative aux transports de la branche agroalimentaire dans des wagons Tagnpps/Tgpps». La version en vigueur des conditions générales de vente et la directive peuvent être consultées sur le site Internet **www.sbbcargo.com/fr/agb** ou demandées au **Centre Service Clientèle** en téléphonant au **0800 707 100**.

Responsabilité

En cas de non-respect de cette directive, le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde les marchandises) est considéré comme seul responsable vis-à-vis de CFF Cargo, conformément à la version la plus actuelle des conditions générales de vente relatives aux prestations de transport de CFF Cargo.

Procédure de commande relative aux transports dans des wagons de marchandises Tagnpps/Tgpps.

1. Les réservations de wagons s'effectuent exclusivement par le biais du Centre Service Clientèle

CIS-online: www.sbbcargo.com/cis

E-mail: wagenbuchung@sbbcargo.com

Fax: 0800 707 010

Téléphone: 0800 707 100



2. Le code de commande de wagon doit impérativement être indiqué comme suit:

Marchandise	Type de wagon	Code de commande de wagon	Remarques
Céréales	Tagnpps	061	4 essieux
Céréales bio	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Semences oléagineux et moutures	Tagnpps	062	4 essieux
Semences bio oléagineux et moutures	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Fèves de cacao	Tagnpps	842	4 essieux
Sucre Café	Tagnpps	sur demande	4 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Céréales	Tgpps	077	2 essieux
Céréales bio	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Semences oléagineux et moutures	Tgpps	079	2 essieux
Semences bio oléagineux et moutures	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Café	Tgpps	845	2 essieux
Sucre Fèves de cacao	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)
Gluten de maïs Céréales dénaturées	Tgpps	078	2 essieux
Autres marchandises	Tgpps	sur demande	2 essieux Demander le code de commande au KSC (téléphone 0800 707100)



8

3. Le transport de produits bio

Le transport de produits bio doit être préalablement mis au point avec le Centre Service Clientèle (téléphone 0800 707 100) en indiquant le type de marchandise.

La demande fera l'objet d'une étude de faisabilité.

Le transport de produits bio requiert impérativement la mise à disposition de wagons appropriés. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le responsable du chargement est tenu d'utiliser les wagons homologués pour le chargement des produits bio.

4. Autres marchandises

Le transport des «autres marchandises» doit être préalablement mis au point avec le Centre Service Clientèle (téléphone 0800 707 100) en indiquant le type de marchandise.

La demande fera l'objet d'une étude de faisabilité.

Le transport des «autres marchandises» requiert impérativement la mise à disposition de wagons appropriés. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le responsable du chargement est tenu d'utiliser les wagons homologués pour le chargement des «autres marchandises».

5. Le transport de produits OGM est exclu

CFF Cargo ne transporte **pas de matières premières et d'aliments simples pour animaux génétiquement modifiés**, conformément à «l'ordonnance de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) sur les listes d'aliments OGM pour animaux» RS 916.307.11).

Contrôle de qualité des wagons.

Votre contribution en tant que chargeur.

Points de contrôle

1. Vérifier si la caténaire est mise à la terre
→ voir la «Directive. Sécurité des transbordements.»
(CFF 952-74-80)
2. Contrôler le numéro du wagon avec l'attribution allouée, dans la mesure où cela est important pour ce type de marchandise.
3. Contrôler si le wagon est conforme à l'utilisation prévue dans le contrat.
4. Ouvrir les silos et les contrôler visuellement.
Constater la présence de résidus et le cas échéant, les enlever en tapotant légèrement les parois du silo ou par un rapide nettoyage au balai. Contrôler l'état technique des parois du silo/des conteneurs (trous et fissures)
Signaler, en indiquant le numéro du wagon, les défauts constatés conformément au paragraphe «Réclamations».
5. Contrôler la propreté et le dispositif de fermeture (joints d'étanchéité) de la trappe de visite.
6. Dans les orifices d'écoulement/portes de déchargement et parois coulissantes, regarder s'il y a des résidus ou des saletés (ouvrir intégralement les parois coulissantes puis les refermer).
7. Vérifier si toutes les parois coulissantes et tous les couvercles sont fermés, les plomber éventuellement.
8. Contrôle après le chargement: la trappe de visite est fermée; la plate-forme et le tour du couvercle ont été salis par le chargement – dans ce cas, nettoyer à l'air comprimé ou moyen comparable.

Réclamations et renvois des wagons

- voir le paragraphe «Réclamations».

Contrôle de qualité des wagons.

Votre contribution en tant que déchargeur.

10

Points de contrôle

1. Vérifier si la caténaire est mise à la terre
→ voir la «Directive. Sécurité des transbordements.»
(CFF 952-74-80)
2. Contrôle visuel des orifices d'écoulement/portes de déchargement et parois coulissantes, regarder s'il y a des résidus ou des saletés, au besoin nettoyer.
3. Vérifier que tout a été déchargé en effectuant un contrôle visuel par la trappe de visite.
4. Enlever les éventuels résidus en tapotant légèrement les parois du silo ou nettoyer.
5. Signaler, en indiquant le numéro du wagon, les résidus qui ne peuvent pas être éliminés, conformément au paragraphe «Réclamations».
6. Les éventuels frais de nettoyage seront facturés (CGV CFF Cargo, chiffre 4.6).
7. Vérifier si toutes les parois coulissantes et tous les couvercles sont fermés, les plomber éventuellement.
8. Contrôler l'état technique des parois de silos/des conteneurs (trous et fissures) et vérifier de visu si la trappe de visite est fermée. Signaler les défauts constatés, en indiquant le numéro du wagon, conformément au paragraphe «Réclamations»

Réclamations et renvois des wagons

- voir le paragraphe «Réclamations».

Réclamations.

Procédure de signalisation en cas de contamination/encrassement de la marchandise transportée ou défauts/réclamations/encrassement exceptionnel des wagons.

11

Signaler les réclamations à notre Centre Service Clientèle en indiquant:

1. le destinataire/l'expéditeur (nom de la société, numéro de téléphone, personne de contact)
2. la date d'arrivée
3. le numéro du wagon
4. la description de la réclamation
5. l'étendue des dégâts (estimation) en cas de réclamation sur la marchandise

Pour joindre notre Centre Service Clientèle

Téléphone: 0800 707 100

Fax: 0800 707 010

E-mail: cargo@sbbcargo.com

Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA
Centre Service Clientèle
Rue de la Carrière 2A
1700 Fribourg
Suisse
Téléphone 0800 707 100
Fax 0800 707 010
cargo@sbbcargo.com